



SAGE Isle Dronne
Commission Locale de l'Eau

Rapport d'activité
2022-2023



Sommaire

| | |
|---|----|
| Sommaire..... | 3 |
| Ce qu'il faut retenir de 2022 et 2023..... | 4 |
| 2022, l'installation de la nouvelle CLE et de son nouveau président..... | 4 |
| 2023, un bureau mobilisé et le lancement de l'élaboration du tableau de bord | 4 |
| 3 réunions du bureau de la CLE..... | 4 |
| Lancement de l'élaboration du tableau de bord..... | 4 |
| Bilan des avis rendus par la CLE ou ses représentants..... | 5 |
| Déclinaison opérationnelle du SAGE..... | 5 |
| L'élaboration d'outils de programmation | 5 |
| Autres actions..... | 6 |
| Sensibilisation structures à compétences GEMAPI et Charente eaux | 6 |
| Amélioration de la connaissance de la qualité des eaux de l'Isle | 7 |
| La cellule d'animation du SAGE a aussi accompagné des projets du territoire en 2022 et 2023 | 7 |
| La prise en compte des enjeux du SAGE dans les documents d'urbanisme | 7 |
| La prise en compte des enjeux de l'eau et du SAGE dans les programmes de gestion des cours d'eau..... | 8 |
| Le suivi d'autres projets plus spécifiques ou transversaux | 8 |
| Annexe : Objet des projets soumis pour avis et réponse apportée | 10 |

Ce qu'il faut retenir de 2022 et 2023

Depuis l'approbation du SAGE en 2021, les années qui suivent sont dédiées à la mise en œuvre de ce dernier ainsi qu'à l'accompagnement de sa prise en compte dans les démarches territoriales. 2022 a été marquée par l'installation de la nouvelle CLE, de son nouveau président et de son nouveau bureau, 2023 par le lancement de l'élaboration du tableau de bord.

2022, l'installation de la nouvelle CLE et de son nouveau président

Les élections départementales et régionales de 2021 ont donné lieu à des modifications de la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Isle Dronne qui ont fait l'objet de la prise d'un nouvel arrêté modificatif le 21 juin 2022. Monsieur Pascal DEGUILHEM, président de la CLE, n'ayant plus de mandat politique, n'est donc plus membre de la CLE. L'élection d'un nouveau président était par conséquent nécessaire. Il en est de même pour plusieurs vice-présidents. La CLE s'est réunie le 5 décembre 2022. Les membres du collège des collectivités ont élu à l'unanimité M. Jean-Michel SAUTREAU comme président de la CLE. En ce qui concerne les vice-présidents, Messieurs Jean GALAND, conseiller départemental de la Gironde, et Bernard VAURIAC, président du PNR Périgord Limousin ont conservé ce mandat. Deux nouveaux vice-présidents ont été désignés : M. Stéphane DOBBELS, conseiller départemental de la Dordogne, et Mme Colette LANGLADE, conseillère régionale de Nouvelle Aquitaine.

Lors de cette réunion, le compte-rendu de la CLE précédente et le rapport d'activité de la CLE 2021 ont été validés. Le dernier point à l'ordre du jour était un point d'information sur le contenu de la feuille de route gestion quantitative du bassin de la Dordogne.

2023, un bureau mobilisé et le lancement de l'élaboration du tableau de bord

3 réunions du bureau de la CLE

En 2023, le bureau de la CLE s'est réuni à trois reprises, le 31 janvier, le 4 juillet et le 9 novembre. Les principaux points d'informations et d'échanges ont porté sur les avis rendus principalement dans le cadre de consultations obligatoires, l'avancement des outils de programmation que sont le PTGE du bassin de l'Isle et le contrat de progrès territorial Dronne, l'élaboration du tableau de bord du SAGE Isle Dronne, le plan « eau » du gouvernement (plan d'action national pour une gestion résiliente et concertée de l'eau). Lors des échanges sur les avis rendus, il en est ressorti le constat de la méconnaissance du SAGE par les porteurs de projets et les collectivités et par conséquent le besoin d'informations, en premier lieu des collectivités. Dans ce contexte et au regard de l'objectif de sobriété visé par le plan « eau », l'organisation d'un séminaire eau à l'intention des élus du bloc communal est souhaitée pour identifier les actions concrètes qu'ils peuvent mettre en œuvre pour contribuer aux objectifs de gestion équilibrée de l'eau et accroître la résilience du territoire au changement climatique.

Lancement de l'élaboration du tableau de bord

Le bureau de la CLE du 31 janvier 2023 a décidé d'engager une prestation pour élaborer le tableau de bord du SAGE. Ce tableau de bord est souhaité comme un outil de pilotage du SAGE au service de la CLE. Il permettra de suivre la mise en œuvre des dispositions et des règles, d'évaluer l'atteinte des objectifs et d'alimenter les réflexions sur la révision éventuelle des dispositions et également de

communiquer sur l'évolution de l'état de la ressource, des milieux et des usages. La cellule d'animation a ainsi élaboré le cahier des charges de cette prestation, dont les points clés ont été présentés aux membres du bureau, et lancé l'appel d'offre. Le bureau d'étude retenu est Espelia. La réunion du bureau de la CLE du 9 novembre a constitué la réunion de lancement de cette étude qui doit durer 5 mois.

Bilan des avis rendus par la CLE ou ses représentants

Le SAGE Isle Dronne ayant été approuvé par arrêté interpréfectoral le 2 août 2021, la CLE est consultée obligatoirement pour différents types de projets ou désignation dont notamment les dossiers d'autorisation environnementale dès lors que le dossier dépasse un seuil d'autorisation de la nomenclature IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités) du code de l'Environnement. Ainsi, depuis son approbation, le nombre de dossier soumis pour avis de la CLE augmente annuellement. Lors du bureau du 31 janvier 2023, la cellule d'animation avait estimé que chaque année, en moyenne cinq avis étaient rendus, mobilisant au total 0,2 équivalent temps plein par an.

En 2022, 7 avis ont été rendus et à l'heure actuelle 6 dossiers ont été étudiés parmi ceux soumis pour avis en 2023. Ces demandes d'avis sont majoritairement issues des services de l'Etat (DDT, DDTM, DREAL) mais pour quelques projets ces demandes émanent du porteur (conseil départemental, porteur de SCOT). Le tableau en annexe présente l'objet des projets et la réponse apportée.

Déclinaison opérationnelle du SAGE

L'élaboration d'outils de programmation

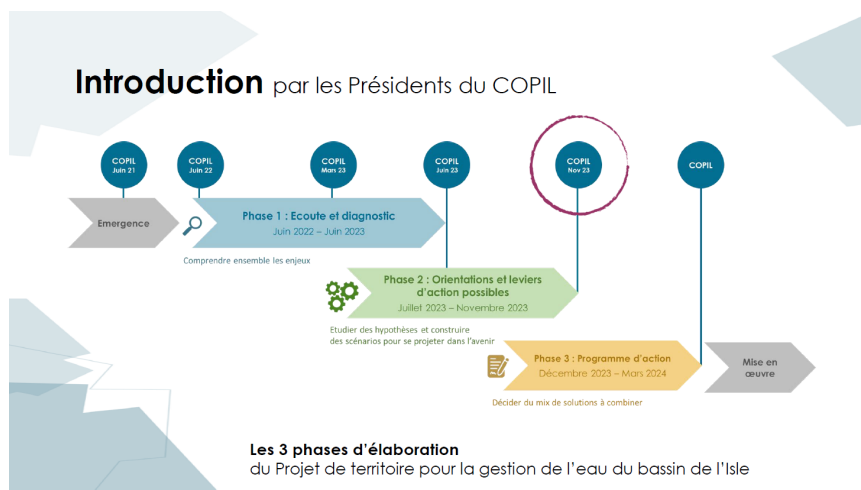
En 2022, la cellule d'animation a initié une dynamique sur le territoire de la Dronne autour de trois enjeux prioritaires :

- La restauration de la continuité écologique,
- L'équilibre quantitatif sur les bassins déficitaires,
- La qualité des ressources captées pour l'alimentation en eau potable.

Des échanges bilatéraux ont eu lieu avec certains acteurs (SRB Dronne, PNR PL, SABV Dronne aval, SMDE, Conseils départementaux de la Dordogne et de la Charente, Communauté de communes Périgord Ribéracois, Agence de l'eau Adour Garonne). Des réunions ont également été organisées pour préciser les problématiques, le bilan des actions menées et les pistes d'actions pour améliorer la situation. Les premiers éléments de diagnostic, établis en 2021, ont été repris, précisés et organisés sous forme de fiches thématiques (qualité, quantité, continuité écologique) qui ont évolué au fil des rencontres et échanges. En 2023, ce travail préparatoire a permis de construire avec les acteurs du territoire un programme d'actions et de rédiger le contenu du **contrat de progrès territorial de la Dronne**. Ce dernier comprend onze actions pour un montant de plus de 5 millions d'euros sur 5 ans (2025-2028).

Le **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)** sur le bassin de l'Isle (de sa source à sa confluence avec la Dronne (non incluse)), dont l'émergence a été portée par la cellule d'animation en 2021, est en élaboration. L'élaboration de ce PTGE se compose de trois phases, la première est une

phase d'écoute et de diagnostic, la seconde porte sur l'identification des leviers d'actions possibles et la dernière constitue l'élaboration du programme d'actions. Le 5^{ème} COPIL du 29 novembre 2023 clôt les deux premières phases. Pendant cette élaboration, de nombreux échanges ont eu lieu et se poursuivront entre la cellule d'animation du SAGE et celle du PTGE. En plus de ces échanges, la cellule d'animation du SAGE a participé à certaines réunions organisées tout au long du processus (notamment au COPIL du 21 juin 2022 et au groupe thématique « Amélioration de l'état environnemental des cours d'eau et des zones humides pour préserver l'eau en quantité et en qualité »).



Diapositive extraite du diaporama présenté lors du COPIL du 29 novembre 2023

L'élaboration puis la mise en œuvre d'outils de programmation, tel que le PTGE et le Contrat de Progrès Territorial, répondent à la mise en œuvre de dispositions du PAGD du SAGE Isle Dronne (n°31 pour le PTGE et n°78 pour le contrat de progrès territorial).

Autres actions

Sensibilisation structures à compétences GEMAPI et Charente eaux

En parallèle de ces outils, la cellule d'animation a poursuivi la mise en œuvre du SAGE en diffusant le document réalisé en 2021 à destination des structures à compétences GEMAPI contenant une sélection des dispositions du PAGD les visant en tant que maître d'ouvrage pressenti et/ou en tant que partenaire institutionnel ou technique. Ce document a vocation à être remis ou envoyé à l'occasion de l'élaboration d'un document de planification (ex PPG) ou étude préalable afin que les priorités du SAGE soient prises en compte dans les programmes d'actions. En 2022, il a été communiqué au SRB Dronne et au Syndicat mixte des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary dans le cadre d'un point sur leurs dossiers et le SAGE Isle Dronne. La cellule d'animation a rencontré Charente eaux pour échanger sur ses missions et le SAGE Isle Dronne. Tout comme pour les structures à compétences GEMAPI, la cellule d'animation a réalisé un document contenant une sélection des dispositions du PAGD visant cette structure en tant que maître d'ouvrage pressenti et/ou en tant que partenaire institutionnel ou technique.

Cette diffusion sera poursuivie les prochaines années. De la même façon, ce type de document sera élaboré selon les besoins et les sollicitations les prochaines années.

A noter que la participation de la cellule d'animation aux différents COTECH et/ou COPIL des structures à compétences GEMAPI permet d'informer du contenu du SAGE et de ses priorités (cf.

partie « *La prise en compte des enjeux de l'eau et du SAGE dans les programmes de gestion des cours d'eau* »).

Amélioration de la connaissance de la qualité des eaux de l'Isle

En 2022, EPIDOR a encadré deux stages en partenariat avec l'IUT de Périgueux dont les objectifs étaient de synthétiser les connaissances et d'établir un diagnostic de la qualité de l'Isle. Pour cela, les stagiaires ont compilé les données existantes, établi une méthode (choix des stations et protocoles), fait des prélèvements et ont analysé les données sur la qualité bactériologique et physico-chimique des eaux de l'Isle. Ces études ont eu pour objectif de répondre à l'enjeu « Maintenir ou améliorer la qualité de l'eau pour préserver et maintenir les milieux et les usages » du SAGE Isle Dronne. Cet enjeu constitue l'orientation A du SAGE. L'étude de la qualité physico-chimique a montré une eau de bonne qualité, en revanche la bactériologie dépasse les seuils applicables pour l'usage baignade sur quasiment l'ensemble de la rivière. Les résultats ont été présentés aux principaux acteurs des milieux aquatiques et aux collectivités du bassin de l'Isle.

La cellule d'animation du SAGE a aussi accompagné des projets du territoire

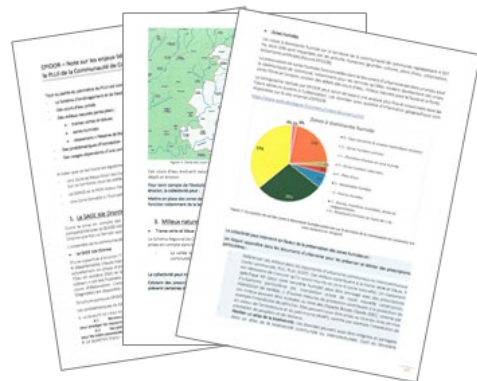
Par ailleurs, l'animation sur le bassin versant Isle Dronne a été principalement concentrée en 2022 et 2023 sur la prise en compte des enjeux du SAGE et de l'eau dans les documents d'urbanisme et le suivi et l'accompagnement des plans pluriannuels de gestion des cours d'eau.

La prise en compte des enjeux du SAGE dans les documents d'urbanisme

En 2022 et 2023, l'équipe d'animation a favorisé la prise en compte des enjeux du SAGE, et plus largement des enjeux de l'eau, dans les documents d'urbanisme ou d'aménagement du territoire (SCOT, PLUi, PLU, aménagement foncier).

Ce travail a été réalisé à différentes étapes :

- Lors du Porter à connaissance de l'Etat, préalablement à l'élaboration du document d'urbanisme ;
- Lors des phases d'élaboration des documents d'urbanisme.



Il s'est traduit par la production de notes d'enjeux, par la transmission de données, par la participation aux réunions techniques ou encore par la production d'avis.

Travail réalisé sur la prise en compte des enjeux de l'eau et du SAGE dans les documents d'urbanisme :

- Porter à connaissance préalables aux PLUi du Grand Saint Emilionnais (2022) et du Périgord Nontronnais (2023) ainsi qu'au SCOT du Grand Libournais (2023) ;
- Transmission de données relatives aux enjeux eau et milieux aquatiques au Pôle Territorial du Grand Libournais dans le cadre de la révision du PLU de la commune de Saillans (2022), ainsi

qu'à des bureaux d'étude dans le cadre de l'élaboration du PLUI de la CALI (2022) et dans le cadre d'opérations d'aménagement foncier projetées sur le secteur des communes de Vaunac/Eyzerac/Négrondes/Lempzours (2022) ainsi que sur les communes d'Yviers et Bardenac (2022) ;

- Participation à la réunion des Personnes Publiques Associées dans le cadre de l'élaboration du SCOT du Périgord Vert (réunion sur le PAS, 2022), à la réunion de présentation du diagnostic du PLUI du Périgord Limousin (2022), à la réunion autour des problématiques liées à l'eau organisée dans le cadre de l'élaboration du PLUI de la CALI (2023) ;
- Avis rendu sur le PAS du SCOT du Périgord Vert et envoi d'informations sur le SAGE (2022) ;
- Avis rendu sur la modification du PLU de Gours (2023).

La prise en compte des enjeux de l'eau et du SAGE dans les programmes de gestion des cours d'eau

Un suivi et un accompagnement des projets territoriaux pouvant avoir un impact sur les ressources en eau et les milieux aquatiques ou pouvant contribuer à la mise en œuvre d'actions répondant aux objectifs et enjeux du SAGE ont également été réalisés.

La cellule d'animation a poursuivi son appui technique dans l'élaboration des Plans Pluriannuels de bassin ou de cours d'eau (PPG) portés par les syndicats de rivière en vue de la prise en compte des objectifs et enjeux du SAGE Isle Dronne. Cet appui a concerné le PPG Isle aval porté par le SIETAVI (2022 et 2023) et le PPG du Lary porté par le Syndicat Mixte de Gestion des Bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary (2022).

Le suivi d'autres projets plus spécifiques ou transversaux

La cellule d'animation a aussi suivi des projets plus spécifiques portés par d'autres structures :

- La révision du profil de baignade de Rouffiac porté par le Conseil Départemental de la Dordogne (avis sur le rapport de phase I, 2023) ;
- Eau potable, captages Grenelle ou conférence environnementale :
 - o L'élaboration des programmes d'actions portée par le Syndicat Mixte Des Eaux de la Dordogne (SMDE 24) sur les aires d'alimentation des captages pour l'alimentation en eau potable de la Glane et de la Valouse classés conférence environnementale (2022) puis l'état d'avancement de ces programmes (2023) ;
 - o L'étude visant à préciser les limites de l'Aire d'Alimentation du Captage Grenelle de la source de Font Longue portée par Charente eaux (2022) ;
 - o Le comité départemental des aires d'alimentation des captages Grenelle de Charente organisé par Charente eaux (2023) ;
- L'élaboration des PAOT de la Gironde et de la Dordogne (2022), de la Charente-Maritime (2023) portée par les DDT ;
- La réflexion autour de l'élaboration d'un outil de priorisation des zones humides à l'échelle du département de la Dordogne (2022) ;
- L'élaboration de la stratégie régionale pour la Biodiversité portée par la Région Nouvelle Aquitaine via la participation à une réunion de concertation (2022) ;

- L'étude sur l'état des lieux des connaissances sur les ressources, usages et enjeux de gestion sur le bassin de la Lizonne porté par le BRGM (2022 et 2023) ;
- La participation au COTECH du suivi de la qualité de l'eau de l'estuaire de la Gironde (suivi MAGEST) (2022) et au COTECH de la station de Galgon (2023) ;
- Le projet de Réserve Naturelle Régionale des tourbières et zones humides de la Lizonne porté par le CEN Nouvelle Aquitaine (2022) ;
- L'InterSCoT Girondin animé par la cellule Aménag'eau via la participation à un atelier technique (2022) ;
- L'étude de potentiel en eau en Haute Gironde (2023).

Annexe : Objet des projets soumis pour avis et réponse apportée

| Qui a demandé l'avis et délai réponse | Objet | Réponse apportée |
|---------------------------------------|--|--|
| 2022 | | |
| DDT de la Dordogne 45 jours | Projet de déplacement en rive droite et augmentation de puissance de la micro-centrale de Duellas sur les communes de St Laurent des Hommes et St Martial d'Artenset (dossier soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau) | <p>Avis du <u>Président de la CLE</u> par courrier du 25/03/2022.</p> <p>Avis défavorable car manque d'analyse du projet avec le SAGE Isle Dronne, son possible impact sur les zones humides ainsi que d'autres observations. Avis qui pourra évoluer au regard des éléments complémentaires qui seraient communiqués par le porteur de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser la compatibilité du projet avec le SAGE Isle Dronne, - Réaliser un inventaire de zone humide sur la zone d'incidence du projet selon les critères règlementaires en vigueur. Ces critères figurent à l'article R.211-108 du Code de l'Environnement et sont : « relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide ». - Préciser les espèces piscicoles fréquentant l'Isle à proximité du projet et analyser l'incidence du projet sur ces espèces, - Justifier l'importante excavation/recul de berge, - Préciser la mesure ERC vis-à-vis de la remise en état de la ripisylve, - Préciser l'incidence du projet vis-à-vis du risque inondation, - Evaluer les incidences du projet sur le captage d'eau potable de Vauclair, - Prendre en compte les tendances d'évolution climatiques dans le projet. |
| DDT de la Dordogne 1 mois | Projet de restauration de la continuité écologique et d'amélioration du fonctionnement de la Lizonne au droit du passage à gué de Saint Séverin sur la commune de St Paul Lizonne (dossier soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'eau) | <p>Avis du <u>Président de la CLE</u> par courrier du 29/04/2022.</p> <p>Avis favorable. Souhait que le projet prenne en compte les éléments suivants et détaillés dans une note jointe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser la compatibilité du projet avec le SAGE Isle Dronne, - Préciser les espèces piscicoles fréquentant la Lizonne à proximité du projet et analyser l'incidence du projet sur ces espèces, - Prendre en compte les enjeux faunistiques en plus des enjeux hydrauliques dans le planning prévisionnel des travaux, - Evaluer un bilan des volumes de déblai/remblai et des autres apports de matériaux mis en jeu dans le projet, - Préciser les incidences du projet sur la ripisylve et la ou les mesure(s) ERC mise(s) en œuvre vis-à-vis de sa remise en état, - Reprendre le dossier sur les imprécisions relevées. |
| DDT de la Charente 45 jours | Projet de renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la centrale hydroélectrique de Parcoul avec restauration de la continuité écologique , commune de Bazac (dossier soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau) | <p>Avis du <u>Président de la CLE</u> par courrier du 29/04/2022.</p> <p>Avis favorable sous réserve de la prise en compte des éléments suivants, détaillés dans une note jointe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détailler comment sont prises en compte les sensibilités des espèces notamment piscicoles en phase chantier en particulier en début de chantier (de mai à juillet inclus), - Justifier l'absence d'éclusées y compris lors de faible débit et mettre à disposition les données enregistrées, - Mieux prendre en compte les impacts du chantier sur la présence d'espèces de bivalves protégées notamment sur l'ensemble du tronçon impacté par le dépôt des sédiments, - Prendre en compte les tendances d'évolution climatique dans le projet, - Confirmer ou infirmer la présence d'une zone humide sur la parcelle 474 où des stockages sont prévus et si la présence est avérée, analyser l'incidence de ce stockage sur la zone humide, - Reprendre le dossier sur les imprécisions relevées. |

| Qui a demandé l'avis et délai réponse | Objet | Réponse apportée |
|--|---|--|
| DDT de la Dordogne 30 jours | Projet de l' aménagement d'un lotissement « La Couture » sur la commune de Champcevinel (dossier soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'eau) | Avis du <u>Président de la CLE</u> par courrier du 19/08/2022. Avis défavorable car au regard de la règle n°3 du SAGE Isle Dronne portant sur la gestion des eaux pluviales, l'argumentaire de ce dossier apparaît insuffisant car aucune mesure d'évitement ou de réduction de l'imperméabilisation, en substitution ou en complément de la solution proposée, n'est présentée. Avis qui pourra évoluer au regard d'éléments complémentaires qui devront être communiqués par le porteur de projet : Une analyse de la compatibilité du projet avec le SAGE Isle Dronne, - La proposition de dispositifs complémentaires permettant de limiter l'imperméabilisation ou la démonstration qu'il ne peut en être envisagé aucun. Par ailleurs, il conviendrait que le dossier intègre les éléments suivants : - Des précisions sur la création et gestion des espaces verts communs (limitation des besoins en arrosage, réutilisation des eaux pluviales), - La prise en compte du périmètre de protection du captage d'eau potable des sources du Toulon. |
| DDT de la Gironde 45 jours | Prélèvement, production et distribution d'eau potable – Mise en place des périmètres de protection pour le forage des Dagueys sur la commune de Libourne (dossier soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'eau) | Avis du <u>Président de la CLE</u> par courrier du 23/09/2022. Projet jugé compatible avec le SAGE sous réserve que le pétitionnaire poursuive les économies d'eau et apporte des précisions sur les impacts potentiels du rejet sur le milieu superficiel. |
| DREAL Nouvelle Aquitaine 15 jours => <i>Délai supplémentaire demandé</i> | Projet d'extension de la papèterie AHLSTROM à Saint Séverin (dossier soumis à autorisation au titre des ICPE et de la Loi sur l'eau) | Avis du <u>Président de la CLE</u> par courrier du 17/11/2022. Projet jugé compatible avec le SAGE Isle Dronne mais des améliorations sont cependant fortement recommandées : - Analyser la capacité des trois sources d'approvisionnement en eau à fournir les besoins de production dans un contexte d'augmentation de la production et de changement climatique ; - Quantifier les économies d'eau réalisées suite aux mesures mises en place, poursuivre les économies d'eau et préciser les mesures mises en place en cas de restriction des usages de la ressource en eau ; - Estimer l'augmentation de surface imperméabilisée et analyser l'incidence du projet sur la production et la gestion des eaux pluviales au regard de la capacité des installations de collecte et de traitement en place ; - Analyser la qualité des effluents rejetés au regard des seuils de l'arrêté de décembre 2019 (concentrations maximales journalières et valeurs de flux spécifiques moyens annuels (en kg/t de papier produit)) ; - Analyser la capacité de traitement des systèmes en place et projetés au regard de l'augmentation des effluents et de la capacité d'acceptation du milieu récepteur, et tenant compte des impacts du changement climatique. Proposer des mesures d'adaptation en cas d'impact. |
| DDT de la Haute Vienne 1 mois | RD19 - rectification des virages au lieu-dit "Les Ganes de Cherveix", commune de St Yrieix la Perche (dossier soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau) | <u>Avis technique de la cellule d'animation</u> par mail du 06/12/2022. « Le SAGE Isle Dronne est évoqué dans ce dossier de façon insuffisante aucune mention de son approbation par arrêté inter-préfectoral, seuls ont été rappelés son adoption par la CLE en mars 2021 et les 6 orientations, aucune mention de la portée de ce document. En ce qui concerne la compatibilité du projet avec le SAGE, seuls deux objectifs de l'orientation C sont visés, pas d'analyse de la compatibilité du projet avec les dispositions ni avec les règles. » |
| DREAL Nouvelle Aquitaine 45 jours | Exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires siliceux - Autorisation environnementale, commune de Thiviers (dossier soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau) | Avis non rendu |

| Qui a demandé l'avis et délai réponse | Objet | Réponse apportée |
|---|--|---|
| DDT de la Haute Vienne 40 jours | Création d'un parc d'émotions et de vibrations musicales, commune de Coussac Bonneval (dossier soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau) | Avis du <u>Président de la CLE</u> par courrier du 31/01/2023. Avis défavorable. Souhait que soient pris en compte les différents points détaillés dans une note accompagnant l'avis, notamment en matière d'imperméabilisation des sols en référence au règlement du SAGE. |
| 2023 | | |
| Syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord 3 mois | SCOT Isle en Périgord | Avis non rendu |
| DDT de la Dordogne 41 jours | Candidature de l'association des irrigants du Turonien à la mission d'OUGC | Avis non rendu |
| DDT de la Dordogne 16 jours | Révision de l'arrêté cadre interdépartemental sous-bassin Dordogne | Avis du <u>Président de la CLE</u> par courrier du 15/03/2023. Avis non caractérisé (favorable/défavorable). Attire l'attention sur plusieurs points au regard des orientations, dispositions et règles du SAGE. |
| DDT de la Dordogne 45 jours | Projet de renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la centrale hydroélectrique de Gabillou, commune de Sourzac (dossier soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau) | Avis non rendu |
| Conseil départemental de la Charente 1 mois | Proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnementale dans la commune d'Oriolles | Avis non rendu |
| DDT de la Corrèze 45 jours | Déviations de Lubersac, commune de Lubersac commune de Coussac Bonneval (dossier soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau) | Avis du <u>bureau de la CLE</u> par courrier du 7/07/2023 « Le projet transmis considère le SAGE comme non validé alors que celui-ci est validé depuis août 2021. Il n'a donc pas pris en compte les règles et dispositions de ce dernier. Le bureau invite le porteur de projet à mieux mobiliser la séquence ERC sur les zones humides et l'imperméabilisation. Cet avis pourra être réétudié quand le porteur de projet aura apporté les éléments complémentaires nécessaires. » |
| DDT de la Haute Vienne 1 mois | Création d'un parc d'émotions et de vibrations musicales, commune de Coussac Bonneval (dossier soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau) | Avis du <u>Président de la CLE</u> par courrier du 4/08/2023. La CLE sursoit à statuer favorablement ou défavorablement sur ce projet. Il demeure des imprécisions nécessitant d'être levées pour s'assurer de la bonne efficacité des dispositifs de gestion des eaux pluviales retenus. |
| DDTM de la Gironde 30 jours (saisine technique et non saisine officielle de la CLE) | Aménagement d'une zone d'activité économique (ZAE) filière « Dirigeable », commune de Laruscade (dossier soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau) | Projet présenté aux membres du <u>bureau de la CLE</u> le 9 novembre 2023. Le bureau s'interroge sur le choix des sites visés pour la compensation, en particulier celui situé en dehors du bassin de la Saye. Prise de contact par la cellule d'animation avec la DDTM pour demande pièce et avancement dossier. Délais d'instruction suspendus (jusqu'à fin avril) car compléments demandés. |
| DREAL Nouvelle Aquitaine 45 jours | Ouverture carrière, commune de Gours (dossier soumis à autorisation au titre ICPE et de la loi sur l'eau) | Avis non rendu |

| Qui a demandé l'avis et délai réponse | Objet | Réponse apportée |
|---|--|--|
| DDT de la Dordogne 1 mois | Création du pôle de loisirs inclusifs du Vieux Moulins , commune de Marsac sur l'Isle (dossier soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau) | La cellule d'animation a pris contact avec la DDT24 pour demander un délai supplémentaire. Cependant, la DDT avait déjà rendu son avis demandant des compléments notamment vis-à-vis de la conformité avec le SAGE. Le délaï d'instruction est donc suspendu pendant 2 mois. <u>La CLE sera de nouveau sollicitée.</u> |
| DDTM de la Gironde 1 mois | Création forage agricole et prélèvement - LEAUTE Vincent , commune Les Peintures (dossier soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau) | Avis du <u>bureau de la CLE</u> par courrier du 16/11/2023 Demande de compléments car « [...] peu d'informations figurent dans le dossier pour justifier cette demande de prélèvement par exemple, la description de l'exploitation, des ressources actuellement mobilisées pour l'irrigation, des parcelles irriguées, du matériel utilisé jusqu'à présent ainsi que les évolutions envisagées suite à ce nouveau forage, la prise en compte du changement climatique dans la gestion de la ressource en eau à l'échelle de l'exploitation. » |
| DDTM de la Gironde 1 mois | Création forage agricole et prélèvement - SCEA Borderie Plaire , commune Les Peintures (dossier soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau) | Avis du <u>bureau de la CLE</u> par courrier du 16/11/2023 Demande de compléments car « [...] peu d'informations figurent dans le dossier pour justifier cette demande de prélèvement par exemple, la description de l'exploitation, des ressources actuellement mobilisées pour l'irrigation, des parcelles irriguées, du matériel utilisé jusqu'à présent ainsi que les évolutions envisagées suite à ce nouveau forage, la prise en compte du changement climatique dans la gestion de la ressource en eau à l'échelle de l'exploitation. » |
| DDT de la Haute Vienne 2 mois | Projet de méthode de développement de ma filière micro-hydroélectricité en Haute Vienne , département de la Haute Vienne | Avis en cours non encore rendu même si hors délai (fin délai le 23/12) |
| DDT de la Haute Vienne 1 mois | Création d'un parc d'émotions et de vibrations musicales , commune de Coussac Bonneval (dossier soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau) | Avis en cours non encore rendu même si hors délai (fin délai le 28/12) |
| Syndicat du SCOT du Périgord Vert 3 mois | SCOT Périgord Vert | Avis en cours non encore rendu même si hors délai (fin délai le 19/01) |



www.sage-isle-dronne.fr



Place de la Laïcité, 24250 Castelnaud-la-Chapelle / 05 53 29 17 65

epidor@eptb-dordogne.fr

www.eptb-dordogne.fr

Avec le soutien technique et financier de

